

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 16 février 2018 - 19h00 –
Salle du Conseil Municipal – LE TEICH –

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le vendredi 16 février 2018 à 19h00, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Le Procès-Verbal de la séance du 15 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Étaient présents : Cyril SOCOLOVERT - Philippe DE LAS HERAS - Victor PÉTRONE – Isabelle JAÏS - Dany FRESSAIX – Jean-Claude BERGADIEU – Maryse GILLES – Vincent DEHILLOTTE - Jean-Claude TASA – Justine CHASSAGNE - Martine BOURDIER – Cédric MONTAGNEY - Didier THOMAS - Nathalie PÉTRILLO Sébastien GUIBERT - Patricia PRÉVOT – Jean-Louis LACABE – Charles BESSE - Claudine RIBEREAU.

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Valérie COLLADO qui a donné procuration à François DELUGA, Karine DESMOULIN qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT, Catherine BERTHELARD qui a donné procuration à Isabelle JAÏS, Jennifer BUCKWELL qui a donné procuration à Nathalie PETRILLO, Gérard LEGAIT qui a donné procuration à Didier THOMAS, Joël RAULT qui a donné procuration à Philippe DE LAS HERAS, Marie FEL qui a donné procuration à Patricia PREVOT, Philippe MARQUET, Laurence DE ANDRADE qui a donné procuration à Charles BESSE .

Secrétaire de séance : Jean-Claude TASA

Débat sur les orientations du PADD

Rapporteur : Cyril SOCOLOVERT

Le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune par délibération du 14 avril 2016.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.
- Des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal.

Il est ainsi pris acte de ce débat par délibération.

Les orientations retenues au sein du PADD concernent :

- Les principes de protection de l'environnement et du paysage et la prise en compte des risques naturels et des nuisances,
- Les principes de développement et de renouvellement urbains,
- Les principes de fonctionnement urbain.

Cyril Socolovert détaille ces différentes orientations point par point.

Monsieur le Maire rappelle que la commission urbanisme a travaillé sur ce document

Monsieur Besse souhaite évoquer deux points :

- Les perspectives de croissance démographique : Il indique que l'opposition est favorable pour que l'hypothèse basse de +1,25% par an soit retenue au lieu de l'hypothèse médiane de 1,75% de manière à pouvoir maîtriser la croissance démographique sur la commune.
- Trame verte : il souhaite qu'une trame verte soit conservée le long de la craste de canteranne et le long de la craste qui est proximité du collège afin de pouvoir maintenir une continuité écologique et paysagère lors du développement urbain des zones concernées.

Monsieur le Maire explique que la croissance de la commune est actuellement de 1,95% par an et que c'est déjà plus faible que celle de nombreuses autres communes du Bassin d'Arcachon. Pour les années futures, il explique qu'il est important de retenir une hypothèse de croissance réaliste par rapport au contexte du bassin de vie. Ainsi, l'hypothèse de 1,75% entre dans ce cadre alors que celle de 1,25% sera impossible à tenir notamment du fait de la loi ALUR qui a supprimé le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) privant les communes de leur principal instrument de régulation. Monsieur le Maire ajoute, qu'en indiquant 1,75% de croissance, cela permet de fixer un objectif réalisable et qui est inférieur aux années précédentes ce qui permettra de maîtriser la croissance démographique.

Sur le second point évoqué par Monsieur Besse, Monsieur le Maire indique que le projet de PADD précise déjà que des espaces boisés de respiration seront conservés au sein des zones de développement urbain afin d'apporter des qualités d'ambiance aux espaces urbains et de contribuer à la préservation de la trame verte. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique également que le PADD prévoit de structurer les espaces de développement urbain autour de

l'armature naturelle et paysagère qui repose essentiellement sur la ceinture forestière qui cerne les espaces urbanisés. Enfin, il propose que ces éléments, évoqués par Monsieur Besse, soient précisés dans le texte du PADD et cartographiés.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Engager le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables joint à la présente délibération.
- Prendre acte de ce débat.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité (sur le fait que le conseil municipal prend acte du débat)

Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Cyril SOCOLOVERT

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Il est ainsi pris acte de ce débat par délibération.

Monsieur Besse constate, avec plaisir, que l'enveloppe consacrée à la voirie et à l'électrification est en augmentation. Il souligne que c'est un effort important qui est nécessaire. Par ailleurs, il constate que le rapport sur les orientations budgétaires acte le retour à la semaine de 4 jours et, qu'à cette occasion, il serait intéressant que la commission concernée puisse se réunir pour évoquer ce sujet. Enfin, Monsieur Besse ajoute qu'il est satisfait du maintien des taux d'imposition et donc de la non augmentation de la fiscalité.

Monsieur le Maire indique, sur le retour à la semaine de 4 jours, que les résultats de l'enquête, auprès des parents et des enseignants, viennent seulement d'être communiqués. Ces résultats sont largement favorables au retour à la semaine de 4 jours. Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion de la commission scolaire sera ainsi fixée pour étudier la mise en place de la nouvelle organisation.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Engager le débat sur le rapport joint à la présente délibération,

- Prendre acte de ce débat.
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à la transmission et à la publication de ce rapport.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité (sur le fait que le conseil municipal prend acte du débat)

Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Le budget primitif 2018 sera présenté au conseil municipal au mois d'avril prochain. Sans avoir de caractère décisionnel, le débat d'orientations budgétaires expose, dans les deux mois précédant le vote du budget, les contraintes externes qui ont une influence sur la situation financière de la commune et présente les choix budgétaires, de fiscalité et d'endettement.

Ce débat d'orientations budgétaires a également vocation à donner les principaux éléments de réflexion nécessaires à la présentation du budget 2018.

I- Contexte général des collectivités territoriales

La préparation du budget 2018 s'inscrit dans un contexte économique national et européen de légère reprise de la croissance. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée des ménages.

En matière d'inflation, après un ralentissement de mai à juillet 2017, une remontée progressive est en cours pour atteindre +1% sur l'année 2017 (un niveau bien supérieur à 2016 avec + 0,2%). L'inflation devrait atteindre 1,3% en 2018. Pour autant, le projet de loi de finances 2018 ne prévoit, cette année, aucune revalorisation des bases fiscales (liée en général au rythme de l'inflation).

Ce premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB.

Pour cette année 2018, le contexte des collectivités est ainsi principalement marqué par les différentes annonces de l'Etat qui viennent impacter les finances de toutes les collectivités territoriales.

Sur la période 2018-2022, l'Etat sollicite les collectivités pour qu'elles contribuent à l'objectif d'économies sur les dépenses de fonctionnement publiques à hauteur de 13 milliards d'euros par un mécanisme de réduction tendancielle des dépenses. En 2018, même si le gouvernement a annoncé qu'aucune baisse des dotations n'était prévue après 4 ans de baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement, les dépenses des collectivités devraient être limitées à 1,2% inflation comprise (alors même que l'inflation prévue pour 2018 est de 1,3% !).

Autre mesure annoncée par l'Etat, l'exonération de la taxe d'habitation, puis finalement sa suppression éventuelle, va avoir un impact important et structurant sur les finances des collectivités. L'Etat évoque une compensation intégrale mais sans préciser les moyens mis en œuvre pour financer cela. Au-delà de la question de l'autonomie financière des collectivités, cette mesure risque de limiter fortement la lisibilité pour la construction des futurs budgets.

Il est, par ailleurs, important de préciser que le projet de loi de finances pour 2018 prévoit de diminuer l'enveloppe de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de 240 millions d'euros alors même que cette dotation était censée compenser les collectivités perdantes suite à la suppression de la taxe professionnelle. Dans le contexte d'exonération et/ou de suppression de la taxe d'habitation, cette décision est inquiétante et ne permet pas d'avoir entièrement confiance dans les annonces du gouvernement sur une compensation intégrale pour les collectivités, notamment pour celles comme Le Teich, qui voient leur population augmenter de manière conséquente.

Face au défi de la crise sociale et au défi de transition énergétique, alors que les communes sont en première ligne, il n'est pas responsable de limiter les moyens sauf à souhaiter que le service public devienne payant avec une augmentation des inégalités sociales. Ce ne sera pas le choix de la commune du Teich dans la construction de son budget pour 2018.

Pour la commune, en matière de dépenses courantes, les facteurs d'alourdissement des coûts restent principalement les mêmes que les années antérieures : vieillissement des effectifs salariés, majoration des cotisations sociales et croissance de notre population qui implique de nouveaux services publics. Il est à noter que de nouveaux éléments auront une influence sur nos dépenses de fonctionnement. Ces éléments sont liés à la suppression des emplois aidés par le gouvernement, au transfert de nouvelles charges importantes (les PACS notamment) et à la mise en place d'une indemnité compensatrice (du fait de la hausse de la CSG) qui n'est pas prise en charge par l'Etat pour les agents contractuels.

II- Orientations budgétaires

En matière de ressources, les orientations budgétaires sont les suivantes :

- Produits des services : L'inscription budgétaire, dans le budget 2018, se fera en hausse par rapport à 2017 à hauteur de 821 000 €. Cette augmentation s'explique par le maintien des fréquentations de nos différents services périscolaires, école de musique, médiathèque et accueils de loisirs ainsi que par la prise en compte des nouvelles recettes liées à la programmation culturelle et des ventes de bois en augmentation suite aux travaux forestiers importants réalisés en 2017. Par ailleurs, malgré les bons chiffres de fréquentation de la réserve ornithologique, une prudence dans la recette est toujours de rigueur.
- Atténuations de charges : Ces recettes liées aux contrats aidés et aux remboursements de salaires par l'assurance seront en très forte diminution (-50 000 €) à hauteur de 200 000 € du fait des très nombreuses difficultés pour le renouvellement des contrats aidés, résultat de la volonté du gouvernement.
- Impôts et taxes : Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit un dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages au niveau national (79,42% pour la commune du Teich). Ce dégrèvement sera progressif sur les trois prochaines années (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). L'Etat s'est engagé à prendre en charge ces dégrèvements dans la limite des taux en vigueur en 2017 et à prendre en compte l'augmentation de la population sans que l'on sache de quelle manière et dans quelles proportions. Ainsi, il est possible d'anticiper, au moins pour 2018, l'augmentation physique des bases, estimée de manière prudente à +1% (en attendant la notification des services de l'Etat). Le projet de loi de finances n'a cependant pas prévu de

revalorisation automatique de ces dernières contrairement aux années précédentes (pour mémoire +0,4 % en 2017, et +1% en 2016).

Le produit estimé de la fiscalité est de 3 742 000 €. **Il n'y aura aucune modification des taux de fiscalité en 2018 pour la septième année consécutive.**

Le chapitre impôts et taxes, qui comprend également la taxe sur l'électricité, la taxe de séjour (prévision budgétaire en augmentation du fait d'une fréquentations touristique de plus en plus importante du territoire), les droits de mutation (prévision budgétaire qui reste volontairement prudente afin de ne pas être pénalisée par un contexte qui pourrait devenir moins favorable) et la dotation de solidarité communautaire, sera en augmentation et l'inscription budgétaire se fera à hauteur de 4 536 500 €.

- Dotations et participations : Il s'agit principalement des dotations de l'Etat et des versements de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse. Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la loi de finances pour 2018 n'a prévu aucune nouvelle baisse, contrairement aux quatre dernières années. Ainsi, la DGF sera stable pour 2018 et sera budgétée à hauteur de 720 000 € (soit une perte d'environ 327 000 € par rapport à 2014). Les versements de la CAF seront en diminution malgré le maintien des fréquentations de nos accueils de loisirs mais une perte de subvention est prévue du fait du retour à la semaine de 4 jours suite à l'enquête réalisée par la commune (90% de participation et 70% de réponses en faveur du retour à la semaine de 4 jours). Le chapitre sera en légère augmentation pour s'établir à 1 719 250 € au niveau de l'inscription budgétaire du fait de l'impact positif de l'augmentation de la population.
- Revenus des immeubles : Prévision budgétaire estimée à 225 000 €, en légère augmentation du fait de la signature d'un avenant au bail avec Sovasol qui prend effet en matière de loyer à partir du budget 2018 (+ 15 000 €).
- Produits exceptionnels : Ils sont liés à la participation versée par l'Etat au titre de la réforme des rythmes scolaires et aux remboursements divers de nos assurances. Ils seront en baisse du fait du retour à la semaine de 4 jours (inscription budgétaire de 43 000 € au lieu de 80 000 € en 2017).

En matière de charges, les orientations budgétaires sont les suivantes :

- Charges à caractère général : Elles seront en augmentation au regard du BP 2017. Cela s'explique par la prise en compte de différents points :
 - o Impact de la programmation culturelle sur une année pleine (+ 50 000 €)
 - o Mise à jour de formations de conduite pour les agents des services techniques suite à la réalisation du document unique de prévention des risques (+10 000 €)
 - o Réalisation par des entreprises de certains travaux d'entretien (+80 000 €)
 - o Augmentation des frais liés aux contentieux en cours (+ 4 500 €)
 - o Intégration du coût de la navette pour l'école provisoire (+ 20 000 €)
 - o Restauration d'une pompe à la réserve ornithologique (+ 5 000 €)
 - o Emménagement – nouvelle école maternelle (+ 5 000 €)
 - o Maintenance liée aux logiciels et photocopies (+ 10 000 €)

En parallèle, des économies sont réalisées lorsque c'est encore possible. La renégociation des contrats d'assurance permet, par exemple, un gain de 30 000 € par an.

L'inscription budgétaire est estimée à 1 998 250 € soit +1% par rapport au budget 2017 (BP, BS et virement de crédits).

- Charges de personnel : Du fait des contraintes qui pèsent de nouveau sur la masse salariale (évolution du point d'indice sur une année pleine, vieillissement des effectifs salariés, majoration des cotisations sociales...), la dépense budgétaire sera en augmentation par rapport à 2017 pour s'établir à 4 133 500 € (4 000 000 € au BP 2017 mais inscription globale de 2017 à 4 054 000 € avec le budget supplémentaire et les virements de crédits). Par rapport au budget 2017, cette augmentation est de 1,96%.

La prévision 2017 intègre :

- o le coût du personnel de la COBAN mis à disposition de la commune pour l'instruction des ADS (en augmentation de 5 000 € du fait du nombre important d'autorisations d'urbanisme accordées).
- o Le glissement vieillissement technicité ainsi que la dépense supplémentaire liée à la compensation de l'augmentation de la CSG, dont une partie reste à la charge des collectivités, soit 59 500 € de crédits supplémentaires à prévoir.
- o Des mouvements de crédits en raison de la grande difficulté pour renouveler les emplois en contrats aidés.
- o Des crédits ouverts pour assurer le remplacement d'agents en congé maladie ou en congés maternité (25 000 €).

Il est prévu, en 2018, un recrutement de personnel supplémentaire, comme cela a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires 2017 et du vote du budget primitif 2017, au service Etat-Civil du fait de la nouvelle charge de travail liée aux transferts de compétences de l'Etat (Pacs, changement de prénoms...) et à l'ouverture d'un nouvel EHPAD et d'une clinique de soins de suite.

Au regard des données consolidées en 2017, la commune du Teich dépense 499 € par habitant en matière de charge de personnel (contre 525 € pour les communes de la même strate à l'échelle nationale). Par ailleurs, il est à noter que la part de la masse salariale était de 49% des dépenses totales de fonctionnement budgétées en 2017 (Budget primitif + budget supplémentaire + virement de crédits) soit un maintien par rapport à 2016 (à l'exception de l'incidence de l'organisation des élections présidentielles et législatives).

- Atténuation de produits : L'inscription budgétaire prendra en compte la revalorisation du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). En effet, même si l'enveloppe reste inchangée au niveau national, sa répartition varie en fonction des fusions d'EPCI. La COBAS n'ayant pas changé de périmètre, la contribution de la commune du Teich à ce fond sera plus importante. La prévision budgétaire est de 150 000 € (incluant également l'attribution de compensation négative).

- Autres charges de gestion : ces dépenses seront stables par rapport à 2017. La subvention au CCAS sera maintenue à hauteur de 100 000 € (une subvention complémentaire sera proposée lors du vote du budget supplémentaire). Quelques petits ajustements sont prévus pour les subventions aux associations. L'inscription budgétaire du chapitre sera d'environ 353 500 €.
- Charges financières : Elles seront en diminution de 11,8% pour s'établir à 174 000 €. C'est le résultat de l'autofinancement dégagé qui permet d'investir sans recourir à l'emprunt. Au regard des données consolidées en 2017, la commune du Teich dépense 27€ par habitant en matière de charges financières (contre 52 € pour les communes de la même strate à l'échelle nationale).

L'autofinancement brut pourrait être ainsi de 844 500 € (en attente du calcul définitif de la dotation aux amortissements). L'annuité de la dette sera de 626 000 € en baisse de 29 000 € par rapport à 2017. L'autofinancement net sera donc de 218 500 €, légèrement plus important qu'en 2017. Au stade budget primitif, le virement vers la section d'investissement sera le même qu'en 2017 et 2016, soit 445 000 €.

Le budget de fonctionnement pourrait donc s'équilibrer à 7 544 750 € en dépenses et en recettes. Le contexte des collectivités, marqué par les différentes annonces de l'Etat qui viennent impacter les finances de toutes les collectivités territoriales (suppression de la taxe d'habitation, volonté de suppression des emplois aidés, impact des nouvelles mesures gouvernementales sur le coût de la restauration scolaire...), ne permet, à ce jour, pas de quantifier, en valeur, l'évolution des dépenses de fonctionnement pour les années à venir.

En matière d'investissement, les dépenses pourraient être fixées aux environs de 2 230 200 € (+ 450 000 € par rapport au BP 2017), et concerneront principalement :

- La voirie avec notamment la réfection d'une nouvelle tranche de l'avenue de Camps, la réfection des rues de Mourras, des Plaines, des Poissonniers, de la Petite Forêt, Saint-André et du chemin des Bordasses ainsi que l'aménagement de places de stationnement (à proximité du nouveau RAM et de la crèche multi-accueil). L'enveloppe prévisionnelle est de 780 000 € en forte augmentation par rapport au budget primitif 2017.
- Le pôle culturel : ouverture de crédits pour environ 105 300 € pour l'achat de livres et d'instruments de musique notamment ainsi que pour des investissements liés à la programmation culturelle et à l'aménagement du hall d'accueil.
- Les écoles : après la poursuite de la modernisation de l'équipement informatique en 2017, les crédits ouverts en 2018 pour environ 58 000 € concerneront l'acquisition de mobilier pour la nouvelle école et l'amélioration phonique des restaurants scolaires.
- L'électrification, des crédits seront ouverts pour l'effacement des réseaux de la rue de l'Industrie et d'une partie de la rue des Castaings et de la rue du Château (120 000 €) et pour l'éclairage de l'aire de covoiturage (25 000 €). L'opération budgétaire, reprenant les effacements de réseaux, avec les travaux d'éclairage public et les extensions de réseaux, sera budgétisée à hauteur de 185 000 €, en forte progression par rapport à 2017.
- L'opération plaine des sports avec une ouverture de crédits de 92 500 € pour, notamment, la réfection du mur d'escalade, l'équipement intérieur des tennis couverts et la rénovation intérieure des vestiaires de la JST.
- Le port et la baignade, pour le lancement des études nécessaires à la construction de la halle couverte et à l'aménagement du parc public. Les crédits ouverts seront de 70 000 €.

- La base canoë avec l'inscription budgétaire pour les travaux au pont de Lamothe (250 000 €).
- Un complément de 50 000 € pour l'opération de construction du RAM.
- Le remboursement des emprunts : 452 000 €. Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette est de 4 099 363 € (contre 4 559 052 € en 2017). La capacité de désendettement est de 4,8 ans au stade budget primitif (5,3 ans en 2017). En reprenant les excédents prévisionnels du budget 2017, la capacité de désendettement passe à 3,9 ans. Le taux d'endettement 2018 sera d'environ 8,2%. La structure de la dette, selon la charte GISSLER, est classée à hauteur de 97.87 % en A1 et 2.13% en B1. 100 % de cette dette est en taux fixe.

Le programme d'investissement sera financé par :

- Le FCTVA : 300 000 €
- La taxe d'aménagement : 320 000 €
- La cession des immeubles : 551 000 €
- Les subventions et participations : 388 700 € (dont 100 000 € obtenus pour la construction du RAM, 169 500 € prévus pour l'aménagement de la cale de canoë au pont de Lamothe et 119 200 € pour la voirie)
- L'autofinancement : 670 500 €

Aucun nouvel emprunt ne sera nécessaire en 2018 et la commune poursuivra ainsi son désendettement. Le besoin de financement sera donc négatif pour les prochaines années, c'est-à-dire que la commune continuera de rembourser ses emprunts contractés précédemment sans en faire de nouveau.

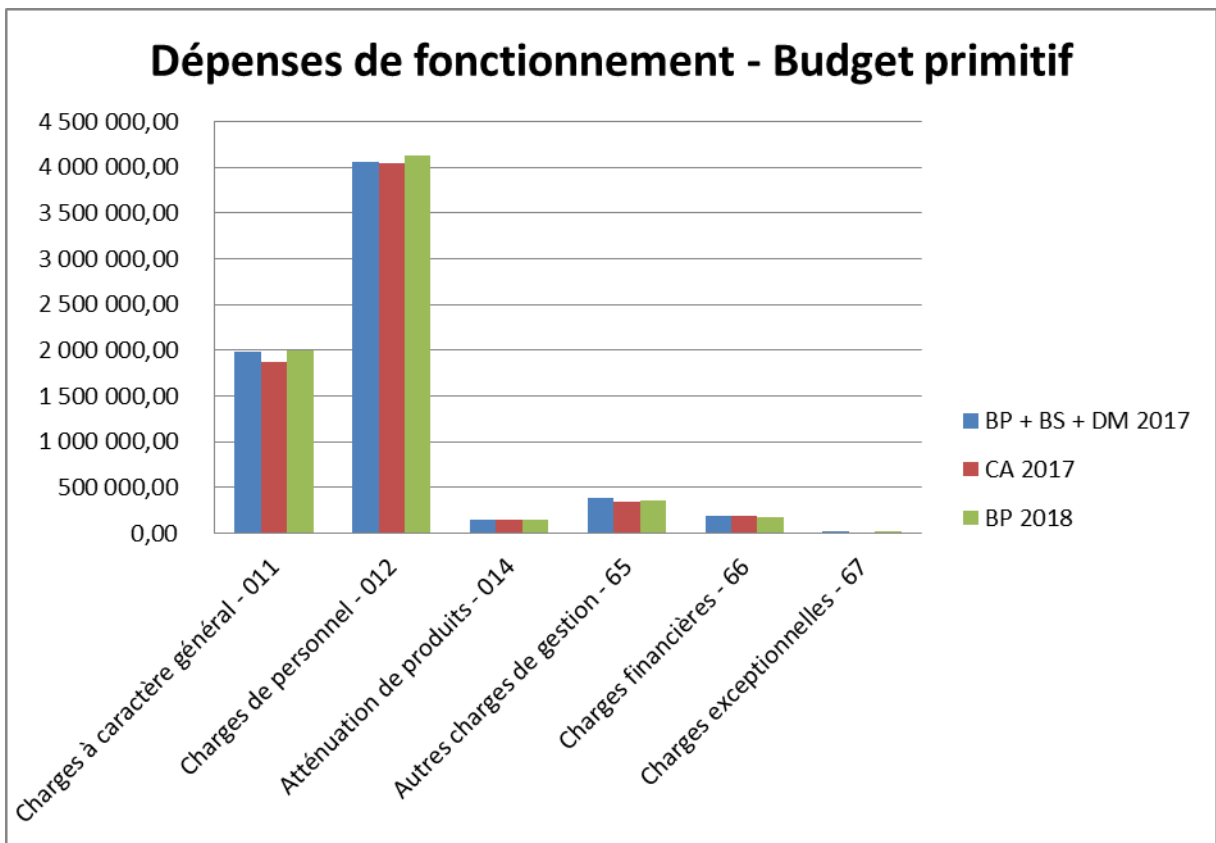
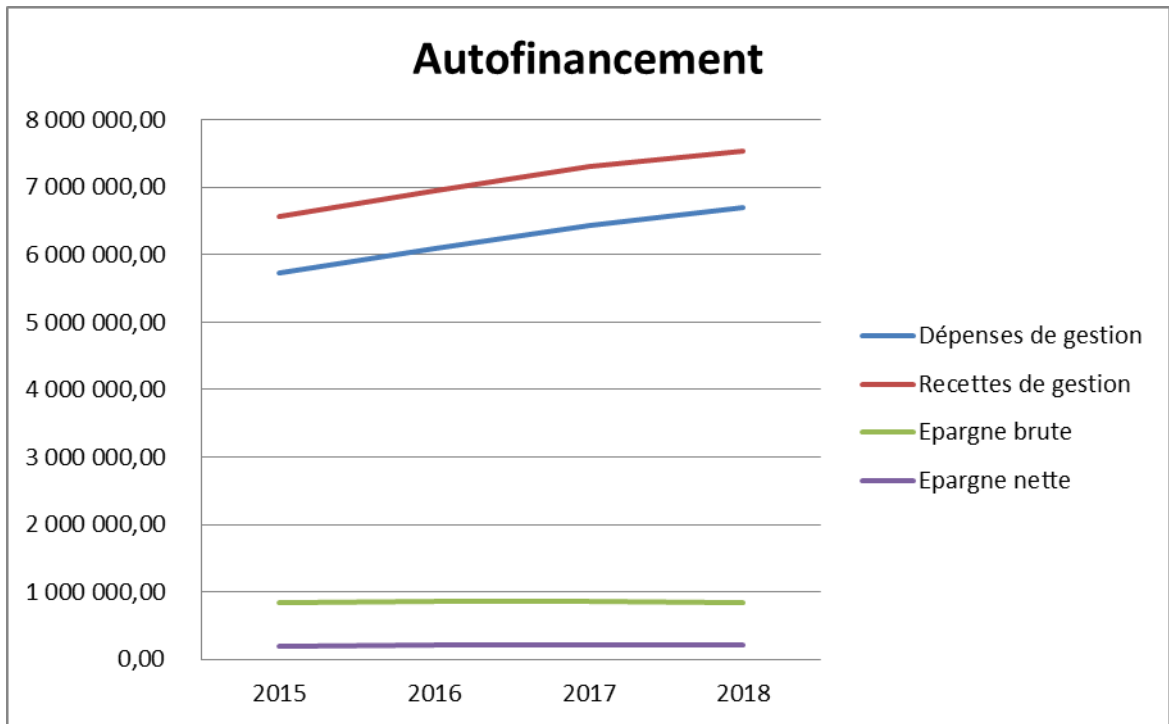
III- Perspectives

Comme par le passé, la ville du Teich souhaite poursuivre, dans un contexte budgétaire très contraint, sa gestion des finances communales avec rigueur sans détériorer la qualité du service public et en prenant en compte les évolutions liées à la croissance de la population.

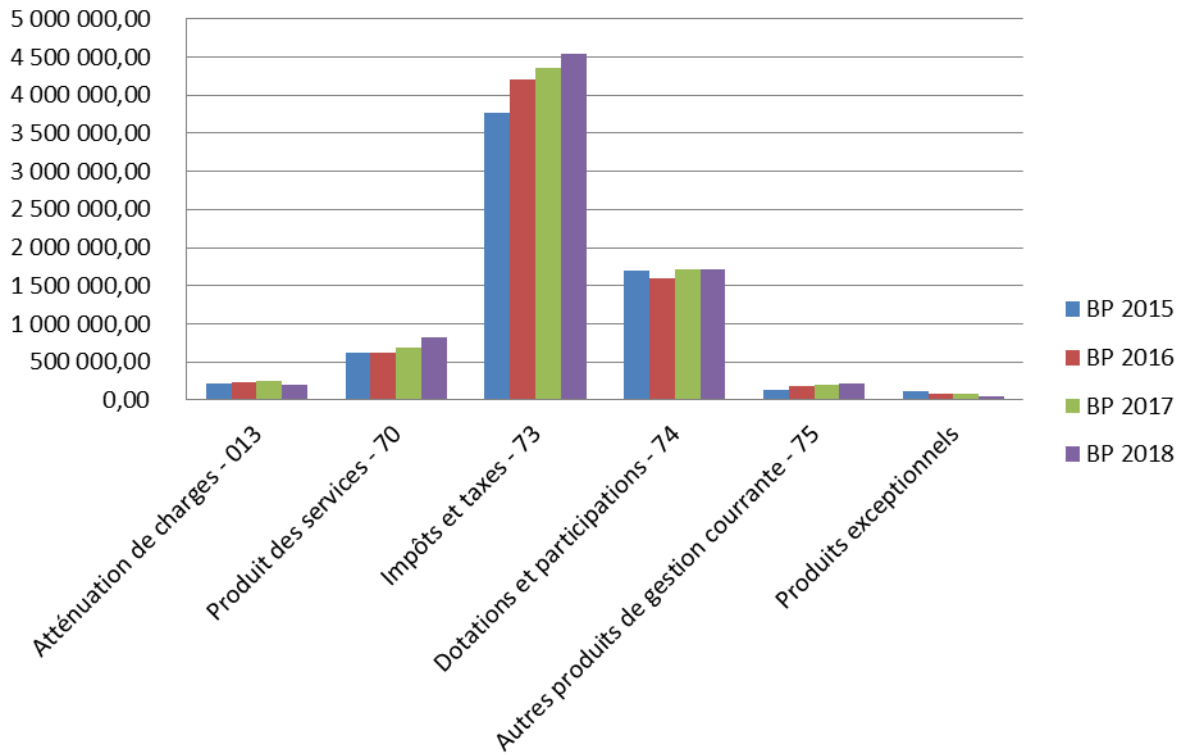
Ce sont les enjeux pour l'avenir de la collectivité. Il sera ainsi nécessaire de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement pour garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les investissements indispensables aux usagers.

Les annonces du gouvernement en matière de politique fiscale et de non renouvellement des contrats aidés, qui viennent s'ajouter à la structure des ressources de la ville et au faible niveau de dépenses de fonctionnement comparé aux communes de la même strate, rendent complexe la réalisation des objectifs de la commune.

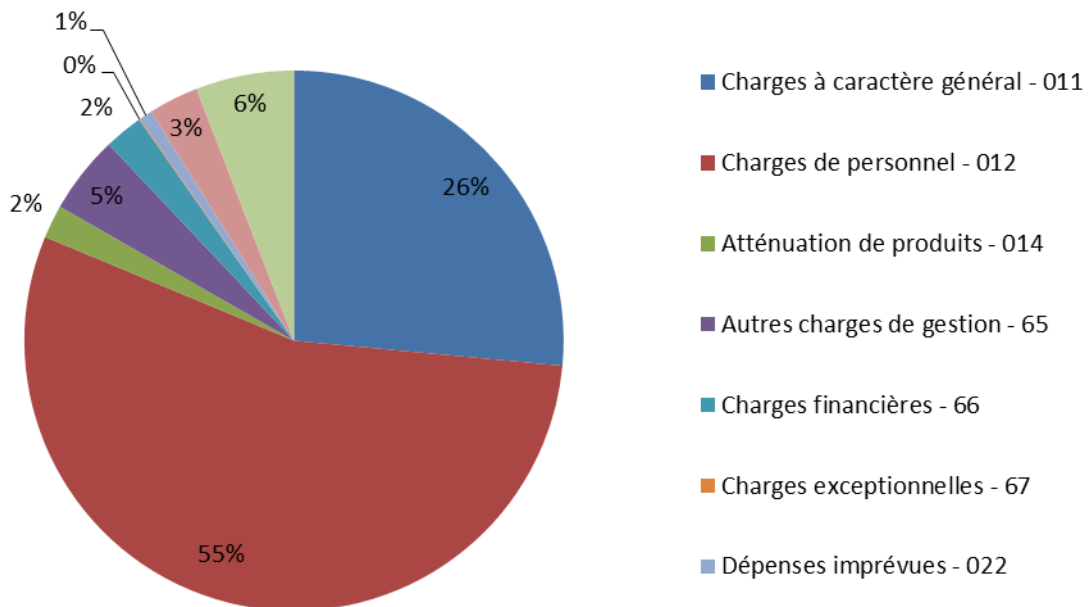
Pour autant, la mairie continuera, pour les années à venir, de se fixer ces objectifs ambitieux de maintien de la qualité du service public sans augmentation de la pression fiscale.



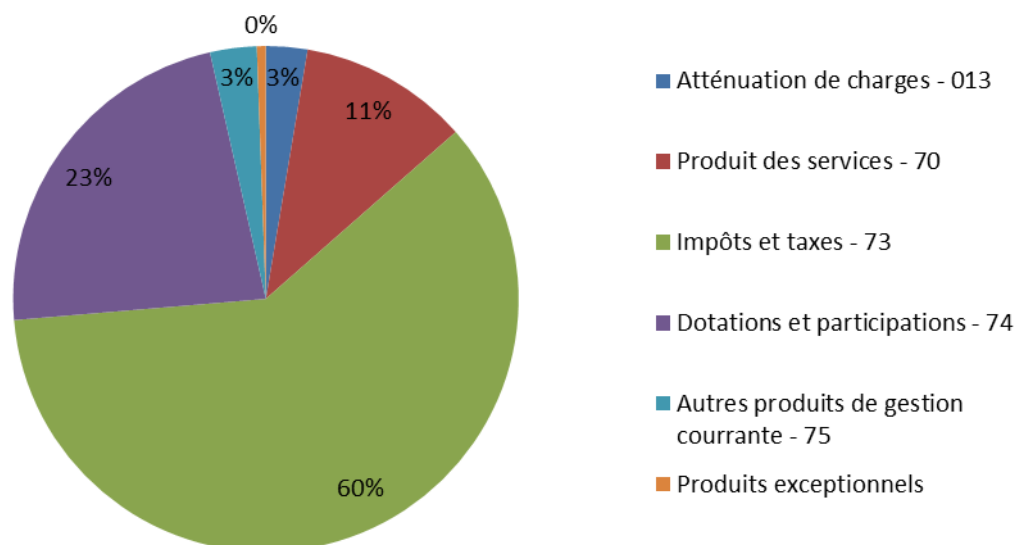
Recettes de fonctionnement - budget primitif



BP 2018 - Dépenses de fonctionnement



BP 2018 - Recettes de fonctionnement



Tarifs Espace Jeunes / Club Ados

Rapporteur : Danny FRESSAIX

Par notre délibération du 7 avril 2017, nous avons approuvé les tarifs des activités de l'Espace Jeunes / Club Ados ainsi qu'un tarif à la journée selon le principe du taux d'effort.

Cette délibération prévoyait également des tarifs horaires minimum et maximum :

- Tarif horaire minimum : 0,75 € de l'heure
- Tarif horaire maximum : 2€ de l'heure

Afin d'harmoniser la facturation pour l'ensemble des ALSH, et prendre en compte le mode de calcul des heures de présence « à la journée » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, il est proposé de fixer huit heures facturées pour une journée de présence par enfant.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver les tarifs ci-dessous pour l'Espace Jeune / Club Ados à compter du 1^{er} mars 2018,
- Abroger la délibération n°13/17-4 du 7 avril 2017 à compter du 1^{er} mars 2018,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Régie de recette - tarification		
Espace Jeunes		
Cotisation pour l'année civile en cours	2.00 €	
Activités sportives et de loisirs	Participation Jeunes inscrits	Participation Jeunes non-inscrits
Laserquest, lasergames, laserland...	5.00 €	7.00 €
Sports mécaniques (moto, karting, quad, etc...) / tour	10.00 €	15.00 €
Paint Ball	5.00 €	10.00 €
Escalad'arbres	5.00 €	10.00 €
Activités de montagne (spéléologie, escalade, ski...) / journée	20.00 €	30.00 €
Activités en eaux vives (rafting, canyoning, canoë, hot dog...) / journée	15.00 €	30.00 €
Activités de mer (voile, plongée, catamaran, ski nautique...) / journée	10.00 €	20.00 €
Parc de loisirs (disneyland, Futroscop, Walibi...) / journée	20.00 €	30.00 €
Patinoire	5.00 €	7.00 €
Equitation	5.00 €	10.00 €
Bouling / partie	3.00 €	5.00 €
Ateliers d'initiation et de découverte (sportive ou culturelle) / journée	7.00 €	10.00 €
Camps, Bivouac (nuité + repas) / jour	7.00 €	10.00 €
Sorties extérieures (culturelles ou sportives)		
Concerts	5.00 €	7.00 €
Spectacles divers	5.00 €	7.00 €
Festivals / jour	5.00 €	7.00 €
Cinéma	5.00 €	7.00 €
Théâtre	5.00 €	7.00 €
Visite musée, expositions, etc...	2.00 €	5.00 €
Match, tournoi...	2.00 €	5.00 €
Ateliers et équipements divers sur la structure		
Ateliers divers d'initiation ou de découverte sur la structure sans intervenant extérieur	Gratuit	2.00 €
Utilisation des équipements (billard, babyfoot, console, PC, etc.)/partie ou / 1/2 heure	Gratuit	0.50 €
Ateliers divers d'initiation ou de découverte sur la structure avec intervenant extérieur	2.00 €	4.00 €
Animations et activités diverses organisées sur la structure		
Participation Repas	3.00 €	6.00 €
Boissons, barres chocolatées (vendu à la buvette à emporter)	1.00 €	2.00 €
Participation, entrée soirée spéciale sur place (concert, spectacle..)	2.00 €	4.00 €
Divers		
Accès au Studio pour personnes adultes extérieures à la structure / jour	10.00 €	15.00 €
Supplément si déplacement par bus	3.00 €	5.00 €
ALSH 12/17 ans et Club Ados avec prise en charge des jeunes à la journée sur les vacances scolaires		
<p>Tarification à la journée = 8 heures de présence facturées</p> <p>Tarif horaire = QF x Taux d'effort</p> <p>Tarif horaire minimum = 0.75€/h - Tarif horaire maximum = 2€/h</p> <p>Repas du midi fourni par la famille</p>	<p>Taux d'effort</p> <p>1 enfant = 0,1%</p> <p>2 enfants = 0,09%</p> <p>3 enfants = 0,08%</p> <p>4 enfants = 0,07%</p> <p>5 enfants = 0,06%</p> <p>6 enfants = 0,05%</p>	

Adoption : Unanimité

Travaux d'éclairage public au droit de l'école maternelle du Delta – Mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la COBAS à la ville

Rapporteur : Victor PETRONE

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) a approuvé le projet de reconstruction de l'école maternelle du Delta par délibération n°15-225 en date du 30 octobre 2015.

Ces travaux de reconstruction nécessitent le remplacement et la modification de l'éclairage public existant au droit de l'école.

Ainsi, il est proposé dans l'intérêt d'une bonne gestion, que la ville du Teich se voit confiée, par la COBAS, un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

Le montant de ces derniers est estimé à 26 774€ TTC.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage sera assurée par la ville du Teich à titre gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération communautaire n°15-225 approuvant la reconstruction de l'école maternelle Delta,

Vu le permis de construire 033 527 17k0010,

Vu le projet de convention de mandat confié par la COBAS à la ville du Teich,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver les termes du projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la COBAS à la ville du Teich, relative aux travaux d'éclairage public au droit de l'école maternelle du Delta.
- Habilitier Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à cette opération.
- Inscrire les sommes nécessaires à cette opération au budget de la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Effacement des réseaux rue de l'Industrie, rue du Château et rue des Castaings (partie éclairage public)

Rapporteur : Victor PETRONE

Dans le cadre des travaux liés au Pôle d'Echanges Multimodal, la rue de l'Industrie va être rénovée.

A cette occasion, la commune souhaite mettre en souterrain les réseaux de la rue de l'Industrie et d'une partie des rues du Château et des Castaings.

Par délibération du 15 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le principe des effacements de réseaux pour ces rues et pour les parties électricité et télécom.

Suite à la transmission, par le SDEEG, du détail estimatif, il est maintenant proposé de délibérer pour la partie éclairage public.

Ces travaux d'effacement de réseaux, pour la partie éclairage public, sont estimés à 46 947,50 € TTC, susceptibles de bénéficier d'une subvention du SDEEG de 7 393,31 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver le principe de ces travaux d'effacement des réseaux.
- Solliciter le concours financier du SDEEG pour ces travaux.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Annulation de créances éteintes

Rapporteur : François DELUGA

Suite à la transmission, par la trésorerie, d'un jugement relatif à un dossier de surendettement, il est nécessaire d'annuler les titres suivants pour un montant total de 1 360,56 € relatif à des facturations de restauration scolaire et de garderie :

- 2015 –T.310 d'un montant de 440,34 €
- 2015 –T.528 d'un montant de 247,12 € (reste dû 85,42 €)
- 2017 –T.72 d'un montant de 834,8 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Annuler les titres listés ci-dessus pour un montant total de 1 360,56 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant au compte 6542.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Acquisition des parcelles CF 210 et CF 111

Rapporteur : Philippe DE LAS HERAS

Il est proposé d'acquérir deux parcelles afin de réaliser une continuité de piste cyclable à proximité de la rue de Nezer.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- CF 210 pour une contenance de 124m²,
- Partie de la parcelle CF 111 pour une contenance de 16m².

Ces parcelles appartiennent à Madame MASSE et il est proposé d'en faire l'acquisition au prix de 3 000 € (soit 21,43€ le m²).

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition des parcelles CF 210 et CF 111 (pour partie) pour un montant de 3 000 €.
- Prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition.
- Classer ces emprises de parcelles dans le domaine public de la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents permettant de régulariser cette opération.

Adoption : Unanimité

Acquisition de la parcelle CF 198

Rapporteur : Philippe DE LAS HERAS

Il est proposé d'acquérir une parcelle afin de permettre l'élargissement, à terme, de la rue de Mouras.

La parcelle concernée, cadastrée CF 198 pour une contenance de 164 m², appartient à Madame Stéphanie De MAREUIL.

Il est proposé d'en faire l'acquisition au prix de 3 500 € (soit 21,34 € le m²).

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition de la parcelle CF 198 pour un montant de 3 500 €.
- Prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition.
- Classer cette parcelle dans le domaine public de la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents permettant de régulariser cette opération.

Adoption : Unanimité

Adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA)

Rapporteur : François DELUGA

L'AMPA développe la coopération entre les acheteurs publics qui ont choisi de s'inscrire dans une démarche de mutualisation de moyens. Ainsi, l'AMPA favorise l'accès des entreprises aux marchés publics en regroupant sur une même plateforme les consultations lancées par ses adhérents.

Par ailleurs, l'AMPA permet aux acheteurs publics de commander de façon simple et efficace des produits et services issus des marchés lancés par l'association.

Enfin, pour simplifier l'achat public, l'association met à la disposition de ses adhérents une plateforme de dématérialisation des Marchés Publics « DEMAT » ainsi qu'une centrale d'achat publics « CAPAQUI ».

Il est proposé que la commune du Teich adhère à l'AMPA afin d'améliorer les conditions et les résultats des prochaines consultations de marchés publics.

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion de la commune de Le Teich à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine.
- Autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 50 euros TTC par an.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents permettant de régulariser cette opération.

Adoption : Unanimité

Décisions Municipales

- Virements de crédits budget 2017 : Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au chapitre 022 « Dépenses imprévues », les virements effectués sont les suivants :

NATURE	INTITULE	DEPENSES
022.01	Dépenses imprévues	- 50 000.00€
615221.212	Entretien et réparations bâtiments publics	15 000.00 €
61524.833	Entretien bois et forêts	10 000.00 €
61558.324	Entretien et réparation autres biens mobiliers	6 000.00 €
61558.814	Entretien et réparation autres biens mobiliers	4 000.00 €
64111.020	Rémunération principale	10 000.00 €
64111.212	Rémunération principale	5 000.00 €

- Signature d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et l'installation de panneaux d'information lumineux avec l'entreprise LUMIPLAN, pour un montant de 39 640.00 € H.T.
 - Signature d'un marché à procédure adaptée pour la mission d'étude relative au développement et à l'aménagement de deux accès à la Leyre avec le Bureau d'étude BERCAT – 33400 TALENCE, pour un montant de 28 890.00 € H.T pour la tranche ferme et de 21 955.00 € H.T pour la tranche conditionnelle.
-